

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint-Denis-d'Oléron
PORTEUR DE PROJET	Commune de Saint-Denis-d'Oléron
FICHE-ACTION	FA 3
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence Bobillon - CCIO
RÉSUMÉ DU PROJET	La commune de Saint-Denis-d'Oléron a décidé de construire une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur un terrain lui appartenant. Classé en zone fragile par l'ARS en novembre 2023, le canton nord de l'île fait face à une déprise médicale forte : offre de soins insuffisante, long temps d'attente pour obtenir un rendez-vous médical, temps d'accès à la structure de santé rallongé. Piloté par la mairie en partenariat avec l'équipe pluriprofessionnelle de la MSP Nord Oléron, le projet est composé d'une construction dimensionnée à une échelle réaliste et d'un projet de santé écrit par les professionnels de santé des 4 communes du nord de l'île (Saint-Denis-d'Oléron, La-Brée-les-Bains, Saint-Georges-d'Oléron et Saint-Pierre-d'Oléron) réunis en association. La Maison de Santé Pluridisciplinaire, multisite, a pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux et de faciliter la prise en charge coordonnée des patients.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépendances hors GAL comprises)	2,04 M €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	100 000€
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Les élus de l'île d'Oléron : Michel Parent, Thibault Brechkoff, Dominique Rabelle, Christophe Sueur, Patrice Robillard

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc.)	Le canton nord de l'île d'Oléron soit 4 communes (Saint-Denis-d'Oléron, La Brée-les-Bains, Saint-Georges-d'Oléron et Saint-Pierre-d'Oléron)

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	D'une manière générale, le territoire oléronais est particulièrement marqué par le vieillissement de sa population, le développement des maladies chroniques, les accompagnements à domicile qui nécessitent aujourd'hui une coordination accrue entre les acteurs de santé autour du patient. De manière particulière, le canton Oléron Nord, avec ses 12 509 habitants à l'année, regroupe un peu plus de la moitié de la population de l'île (56 %) et les personnes âgées de plus de 60 ans représentent en moyenne 48,35 % des habitants du nord de l'île. En avril 2022, l'ARS l'a classé en « zone d'action complémentaire » ; en novembre 2023, le département de la Charente-Maritime l'a défini comme « zone fragile ». Plus spécifiquement, la commune de Saint-Denis-d'Oléron, station classée de Tourisme, fait face à des flux de population annuels : si elle dénombre 1400 « résidents principaux », elle compte aussi 2200 résidences secondaires dont certaines sont occupées plus de 6 mois par an et jusqu'à 20 000 résidents en période estivale. Compte-tenu des départs en retraite des deux médecins généralistes (un effectif, l'autre à venir), la commune organise un renfort pérenne de l'offre de soins. Le projet de MSP prend donc en compte ces caractéristiques et les articule dans un projet de santé et un projet architectural conçus concomitamment et en partenariat par la commune de Saint-Denis et l'association des professionnels de santé du Canton Nord. Le coordinateur du Contrat Local de Santé de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron a été associé à l'élaboration de ce projet. Les actions mises en œuvre : - Réunion d'un comité de pilotage en 2022 et 2023 afin d'élaborer un programme architectural intégrant une démarche « santé environnementale » - Mise à jour du projet de santé par les professionnels de santé – Transmis à l'ARS en octobre 2023 - Elaboration du plan de financement - La labellisation « Maison de Santé Pluridisciplinaire » sera soumis à la validation de l'ARS lors de la session d'avril 2024.

	Le projet est situé sur une parcelle communale de 4 000 m² à l'entrée du bourg pour les autres communes du canton nord et proche du centre bourg, du centre SDIS et du terrain d'atterrissage de l'hélicoptère d'intervention d'urgence. Il fait face à un important parking (équipé d'une borne de recharge rapide) pour le personnel médical et pour les patients.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	La MSP a pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux et de faciliter la prise en charge coordonnée des patients avec la mise en place de réunions de coordination pluriprofessionnelle. Elle s'articule autour de : Un projet de santé Les axes du projet de santé de la MSP de l'Île d'Oléron Nord ont été choisis en fonction des besoins du territoire, des compétences disponibles et de sujets fédérateurs. Ils constituent la colonne vertébrale du projet, sans être limitatifs : - Suivi à domicile du patient atteint d'insuffisance cardiaque - Accompagnement à domicile des patients sous chimiothérapie - Prise en charge du patient fragile et isolé - Création d'un Réseau Sport Santé Oléronais (RSSO) - Prise en charge des patients victimes de violences intrafamiliales Des professionnels de santé 49 professionnels de santé répartis sur les 4 communes du nord de l'île (Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Georges-d'Oléron, La Brée-les-bains et Saint-Denis-d'Oléron). A ce jour, la totalité des professionnels de santé du nord de l'île sont adhérents de l'association « MSP Nord Oléron ». L'investissement actif de la commune depuis 2021 a permis l'installation de nouveaux professionnels : médecin généraliste (un ancien urgentiste et deux jeunes généralistes pratiquant la médecine du sport et environnementale), un rhumatologue, un dentiste, un orthodontiste, une psychologue et un ostéopathe. Et un cabinet d'infirmières. La recherche d'un orthoptiste est en cours. Un bâtiment de 730 m² - 750 m² La construction architecturale prend en compte les besoins et les attentes relatifs à l'exercice des professionnels de santé, les obligations techniques et les recommandations. Le bâtiment est composé de deux ailes avec un noyau central qui accueillera les espaces partagés. Il comprend : - Une salle de réunion de grande capacité - 2 logements étudiants - Un local de téléconsultation - 2 locaux pour accueillir une infirmière ASALEE et/ou un assistant médical et un médecin en renfort sur les périodes de fortes affluences - Une salle pour les interventions d'urgence

	De part et d'autre des deux ailes, il sera possible de construire des extensions. Le projet intègre une démarche « santé environnementale » qui comprend : l'insertion urbaine et rapport au site, la performance énergétique, la qualité de l'air intérieur, l'accessibilité et la facilité de stationnement, l'accueil et le confort des patients et des professionnels, l'isolation acoustique, l'éclairage, la collecte et l'élimination des déchets. Aussi, ce bâtiment à énergie positive comprendra l'installation de panneaux photovoltaïques afin de permettre la production d'électricité. Il sera de plus construit avec des matériaux biosourcés et éco-responsables.
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Pilotage du projet : commune de Saint-Denis (Maire et élus, secrétariat général, directeur des services techniques, et service financier) Un maître d'œuvre a été retenu.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Réalisation de la construction

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/10/2024	Au 30/10/2025

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
(Poste de) dépenses*			Financeurs	
Dépenses	Travaux bâtiment	1 508 000 €	DETR	723 000 €
			DSIL	120 000 €

potentiellement retenues pour le GAL	Mobilier et aménagements	242 000 €	Dpt 17 – Plan santé	75 000 €
			Dpt17 – Logement étudiant	50 000 €
	Etude archi	8 000 €	Région NA - DATAR	100 000 €
			Autofinancement commune	775 000 €
	AMO	185 000 €	Volet territorial des fonds EU	100 000 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	1 943 000 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	1 943 000 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	VRD	100 000 €	Autofinancement commune	100 000 €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	100 000 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	100 000 €
Total		2 043 000 €	Total	2 043 000 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Mardi 19 mars 2023 en visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Laurent Beaubras	Coordinateur CLS - CCIO
	Olivier Duc	Coordinateur CLS – CTG - CCBM
	Josselin Vamour	Coordinateur CLS - CARO
	Zachary Gaudin	Chargé de projets de l'association Île d'Oléron Développement Durable Environnement – IODDE – et membre du GALIEC
	Thibault Brechkoff	Maire – commune de Dolus-d'Oléron et membre du GALIEC
	Joseph Huot	Maire - commune de Saint-Denis-d'Oléron
	Sophie Chesnel	Secrétaire générale – commune de Saint-Denis-d'Oléron

	Emilie Le Roy	Fonds Européens et Financement des projets - Service Financement des Projets et Contractualisation - CARO
	Inès Waeyaert	Chargée de programmes européens - Direction des politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale - Service accompagnement et financement de projets - CARA
	Michael Spada	Directeur – PETR Pôle Marennes Oléron
	Florence Bobillon	Chargée d'accompagnement des porteurs de projet – CCIO et CCBM

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	En avril 2022, l'ARS a classé le nord de l'île d'Oléron en « zone d'action complémentaire » ; en novembre 2023, le département de la Charente-Maritime l'a défini comme « zone fragile ». Le projet de MSP sur la commune de Saint-Denis s'inscrit pleinement dans le contrat local de santé, piloté par la Communauté de communes de l'Île d'Oléron.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	La MSP est multisite, d'une part, et sur plusieurs communes, d'autre part. Son activité couvre le bassin de vie du nord de l'île. La MSP comprend une cabine de téléconsultation.	3/5
Dimension partenariale	Oui	La dimension partenariale est très forte. Elle réside dans la collaboration des professionnels de santé réunis en association avec la commune et l'ARS dès le début. La commune a consulté les professionnels de santé en amont de la définition du projet architectural afin de recenser leurs besoins et de s'assurer que la construction y répondra. Elle a également pris attache de l'ARS au plus tôt du montage du projet.	10/10
Caractère structurant	Oui	La MSP permettra aux professionnels de santé du territoire de prendre en charge les patients dans le cadre d'un exercice coordonné et de manière pluriprofessionnelle.	5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	La construction sera financée compte tenu de son importance. S'il n'y a pas d'effet levier direct, il est à noter que le coût total du projet impacte globalement le budget de la commune et par conséquent, le nombre de projets qu'elle pourra mettre en œuvre par ailleurs.	2,5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Dimension environnementale	Non	Le bâtiment à énergie positive intégrera des matériaux biosourcés et éco-responsables. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le pan orienté plein sud afin de produire de l'électricité. Les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle via des noues paysagères pour, en partie, être récupérées dans des citernes qui serviront à l'arrosage de la parcelle. Le bâtiment intègre un système de refroidissement par ventilation nocturne.	8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		~~Bonus : 0 ou 3 points~~
Total			28.5/35 soit 81 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 21/35			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : il n'existe pas de MSP sur le bassin de vie couvert. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension partenariale** : le nombre important de professionnels engagés dans le processus depuis le début est remarquable. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence en considérant 3 éléments qui vont au-delà du réglementaire.

Pas de proposition d'évolution de la note du comité technique.

Analyse et décisions en séance du GAL du 18/04/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale	Oui		10/10
Caractère structurant	Oui		5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2.5/5
Dimension environnementale	Oui		8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			28,5/35 soit 81 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum			

Les membres du GAL ont validé la programmation du projet selon l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance le 18/04/2024.

Orientation du projet par le GAL le 11/06/2024

5	CONCLUSION
Avis du service	
Suite à donner : ☒ La pré-demande est orientée vers le fonds européen correspondant ☐ Demande d'informations complémentaires à destination du bénéficiaire ☐ Refusé Dispositif du dossier à créer ☐ LEADER ☒ FEDER GAL OS5.1 ☐ FEDER GAL OS5.2 Motivation de l'avis en cas de refus (les éléments saisis ci-dessous ne seront pas transmis au porteur de projet. Il vous est demandé d'accompagner ce refus en précisant le motif par un courrier hors MDNA) ou texte relatif à la demande d'informations complémentaires (le texte saisi ci-dessous sera inséré dans le mail automatique de demande complémentaire MDNA à destination du porteur de projet, aucune modification ne pourra être apportée)	

La cellule de coordination du GAL à orienter le projet vers le fond FEDER le 11/06/2024.

Analyse de l'Autorité de Gestion et sélection par le GAL

Plan de financement proposé à l'ICP 30/09/2026 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Travaux - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE	1 472 076,82 €
TOTAL DEPENSES	1 472 076,82 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Région - Nouvelle-Aquitaine	6.79%	100 000,00 €
Fonds Européens - FEDER	6.79%	100 000,00 €
Etat - Dotations Equipements des Territoires Ruraux	16.36%	240 766,81 €
Département - Charente-Maritime	3.82%	56 250,00 €
Département - Charente-Maritime	3.40%	50 000,00 €
Etat - Dotations Equipements des Territoires Ruraux	10.13%	149 087,98 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT PUBLIC	52.71%	775 972,03 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	1 472 076,82 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

Le projet répond aux objectifs de la stratégie du GAL Iles et estuaires charentais 21-27 et aux critères d'éligibilité de la fiche action 3. Une partie du montant des dépenses est écartée en raison d'anomalies sur la procédure de commande publique et de pénalités appliquées. Le projet est hors régime d'aide d'état car la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Saint-Denis d'Oléron relève d'une activité purement locale. La subvention FEDER sollicitée de 100 000 euros peut être programmée.

 Les membres du GAL ont sélectionné le projet selon l'analyse de l'autorité de gestion en séance le 07/07/2026.

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Création d'un cabinet médical pluridisciplinaire
PORTEUR DE PROJET	Commune de Port-des-Barques
FICHE-ACTION	FA N°3 – Equipement, services de proximité et offres culturelles pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY
RÉSUMÉ DU PROJET	Dans le centre-bourg, la commune a décidé de transformer le bâtiment de l'ancienne gendarmerie en cabinet médical. Ce projet émane d'une demande de médecins libéraux présents sur la commune dont les locaux actuels, trop exigus et vieillissants, ne sont plus adaptés pour l'accueil des patients et ne sont pas attractifs pour attirer un nouveau médecin sur la commune. L'ouverture de l'établissement est prévue courant 2024. Depuis le début de l'année, la commune recherche activement un nouveau médecin, via les réseaux sociaux et la diffusion d'un clip promotionnel. Un logement sera disponible pour le médecin à proximité du cabinet médical.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	547 575,50 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	100 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Néant

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le projet aura un impact principalement au niveau de la commune. Toutefois, le cabinet pourrait bénéficier aux populations des communes avoisinantes qui en sont dépourvues actuellement (Saint Nazaire sur Charente, Saint-Froult, Moëze...)

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	A l'origine, le cabinet médical (privé) qui regroupait deux médecins généralistes avait atteint sa capacité maximale, or un troisième médecin souhaitait s'installer sur la commune. La commune reçoit également de nombreuses demandes de la part de kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femme, etc... à la recherche de locaux disponibles sur la commune. <i>Remarque : ce projet devait également anticiper le départ en retraite de l'un de ces deux médecins. Actuellement, il n'y a plus qu'un médecin sur la commune.</i> Ainsi, les médecins ont interrogé la municipalité quant à la possibilité de créer un cabinet médical dans un bâtiment communal. La commune a pu répondre favorablement à leur demande car elle est propriétaire des locaux désaffectés de l'ancienne gendarmerie et des logements adjacents. Le terrain d'une superficie de 3502 m² présente l'avantage d'être situé dans le centre bourg de Port des Barques, d'avoir un espace dédié au stationnement sur l'espace public et à l'intérieur de la parcelle. À l'intérieur, la surface utile de 187 mètres carrés permet la création de trois bureaux pour des médecins généralistes avec un secrétariat et une salle d'attente, ainsi que deux cabinets pour des praticiens paramédicaux. Par ailleurs, le vieillissement de la population, le développement touristique et l'extension de l'urbanisme (construction de lotissements) sont autant de paramètres à prendre en compte pour travailler dès à présent sur une offre de praticiens et de soins, qui répondrait aux besoins de la population sans qu'elle soit obligée de se déplacer dans les communes environnantes. Car la situation géographique de la commune (embouchure de l'Estuaire), contraint les habitants à se déplacer jusqu'à Soubise, Echillais ou Rochefort pour accéder à une offre de soins. Un bail sera signé entre la commune et les professionnels, les autorisant à occuper les locaux en échange d'un loyer modéré. Depuis début janvier 2024, la commune recherche activement deux nouveaux médecins généralistes, car un des deux médecins a cessé son activité prématurément pour des raisons de santé.

	La mairie a publié une annonce, via un clip vidéo, sur son site internet et les réseaux sociaux. Le nouveau médecin, qui prêtera main forte au médecin déjà en poste, pourra bénéficier d'un logement. Selon les besoins futurs, la commune envisage de développer un pôle médical sur ce terrain en transformant, au fur et à mesure des départs des locataires, les logements en locaux destinés aux professionnels de santé, à la pharmacie, etc...
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	- Garantir l'accès à la santé et aux soins aux habitants - Eviter la désertification médicale au niveau de la pointe de Port-des-Barques - Favoriser le développement d'une médecine générale de proximité et d'activités paramédicales.

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Un bureau d'études a été retenu, suite à la passation d'un marché de mission de maîtrise d'œuvre, pour réaliser le projet de réhabilitation des locaux de la gendarmerie en cabinet médical. Les services de la Mairie (DGS, urbanisme, technique) et de la CARO. Le médecin de la commune et la pharmacienne
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Livrable : Photo géolocalisée et datée du cabinet médical Modalité de suivi : nombre de praticiens installés / nombre de patients suivis

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/04/2024	Au 31/12/2024

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses	Prestations intellectuelles	53 887,27 €	FEDER	100 000 €
	Marché public de travaux	493 688,23 €	CARO	50 000 €

potentiellement retenues pour le GAL				
			Département	58 750 €
			Autofinancement	338 825,50 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	547 575,50 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	547 575,50 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		547 575,50 €	Total	547 575,50 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	19/03/2024 à partir de 10h30	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Inès WAEYAERT	CARA
	Jocelyn VAMOUR	CARO - coordinateur du CLS
	Emilie LE ROY	CARO
	Olivier DUC	CCBM - coordinateur du CLS
	Florence BOBILLON	CCBM/CCIO
	Laurent BEAUBRAS	CCIO - coordinateur du CLS
	Michael SPADA	PMO
	Zachary GAUDIN	IODDE
	Karine DAUTEL	Porteur de Projet
	Frédéric LARRIEUX	Porteur de Projet
	Laura	PMO

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Depuis plusieurs années la CARO s'est investie activement dans une démarche d'amélioration de l'accès aux soins et de l'offre de soins sur son territoire,	Critère rempli

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

		en priorisant notamment son action sur la lutte contre la désertification médicale et l'installation de nouveaux médecins. Fort de cette dynamique, elle signait en juin 2019 une lettre d'engagement avec la préfecture de Charente-Maritime et l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin que cette démarche soit formalisée par l'élaboration et la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS). Le CLS, qui sera signé début 2024 pour une période de 5 ans (soit 2024-2028), se décline sur trois axes principaux : 1) Accès aux soins et offre de soins ; 2) Prévention et promotion de la santé et 3) Promotion de la santé mentale Le projet de cabinet médical de Port-des-Barques s'inscrit dans ce CLS à travers la fiche-action N° 15 « Accompagnement des communes sur des projets de santé spécifique » qui traite de l'enjeu de l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire. Par ailleurs, la CARO a mis en place un fonds de concours aux communes pour le rachat, la réhabilitation ou la construction de locaux pour la création de cabinets médicaux. La commune devrait bénéficier du fonds de concours mis en place par la CARO à hauteur de 50 000 €. Le plan santé du Département définit quatre niveaux d'alerte : non-prioritaire, intermédiaire, fragile et très fragile. La commune de Port-des-Barques est classée en « zone fragile » par la commission santé du Département. Via la fiche action n°11 de son plan Santé, le Département participe au rachat et à la rénovation de cabinets médicaux de médecine générale par les communes de moins de 4 000 habitants par le versement d'une subvention forfaitaire maximale de 50 000 €.	
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation selon l'objectif prioritaire n°2 - Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le projet n'est pas vraiment innovant à l'échelle du bassin de vie. Plusieurs communes de la CARO développent des solutions afin d'attirer de nouveaux médecins et faciliter leurs installations. L'innovation réside dans le fait que la mise à disposition du cabinet médical est couplée avec un logement disponible pour le médecin.	2/5
Dimension partenariale	Oui	A l'origine du projet, il y a une demande des deux médecins de la commune d'exercer dans des locaux plus adaptés. Le projet a ensuite été défini en étroite collaboration entre la commune et les médecins/professionnels de santé. Les services de la CARO ont également été associés à cette réflexion. Une fois les locaux réhabilités, un bail de location sera signé entre la commune et les médecins. La recherche du nouveau médecin associe plusieurs acteurs : le médecin, la commune, la pharmacie. Un clip de promotion a été réalisé et est largement diffusé (via les réseaux sociaux, le site de la mairie, de la CARO et du CD17). Les médecins travaillent en réseau : cabinet d'Échillais, association Tréma, cabinet infirmiers...	8/10
Caractère structurant	Oui	Ce cabinet répondra à une attente forte de la part de la population (de Port des Barques et communes environnantes) et des professionnels de santé. L'objectif de ce projet de favoriser une nouvelle installation et d'ancrer le médecin sur le territoire (mise à disposition d'un logement pour le nouveau médecin). Selon les besoins futurs, le site de l'ancienne gendarmerie permettra à la commune de faire évoluer l'offre vers un pôle médical (incluant pharmacie et autres professionnels de santé).	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le cabinet médical sera financé compte tenu de son importance pour la commune. Pas d'effet levier direct. Néanmoins, l'ensemble des aides accordées impactent globalement le budget de la municipalité et par conséquent, le nombre de projets qu'elle pourra mettre en œuvre.	2,5/5
Dimension environnementale	Non	La rénovation du bâtiment (ancienne gendarmerie) n'ira pas au-delà des contraintes réglementaires	5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	~~Non~~		~~Bonus : 0 ou 3 points~~
Total			21.5/35 soit 61.5 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 21/35			

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : le caractère innovant proposé réside dans la mise à disposition d'un logement pour le médecin. S'il s'avère que cette association cabinet médical + logement est inédite à l'échelle du bassin de vie (Port des barques et communes à proximité pouvant être la patientèle du cabinet), la note proposée, au regard de la jurisprudence, pourrait être de 3/5.
- **Dimension partenariale** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant** : développer l'offre de soins sur le territoire est structurant. Le projet peut être facilement transposable ailleurs sur le territoire (+1). Dans ce sens, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 22,5/35.

Analyse et décisions en séance de GAL du 03/07/2024

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes.	3/5
Dimension partenariale	Oui		8/10
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Oui		5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		~~Bonus : 0 ou 3 points~~
Total			22,5/35 soit 64 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 21/35			

Les membres du GAL ont validé la programmation du projet selon l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance le 03/07/2024.

Orientation du projet par le GAL le 18/09/2024

5

CONCLUSION

Avis du service

Suite à donner :

- ☒ La pré-demande est orientée vers le fonds européen correspondant
- ☐ Demande d'informations complémentaires à destination du bénéficiaire
- ☐ Refusé

Dispositif du dossier à créer

- ☐ LEADER
- ☒ FEDER GAL OS5.1
- ☐ FEDER GAL OS5.2

Motivation de l'avis en cas de refus (les éléments saisis ci-dessous ne seront pas transmis au porteur de projet. Il vous est demandé d'accompagner ce refus en précisant le motif par un courrier hors MDNA) ou texte relatif à la demande d'informations complémentaires (le texte saisi ci-dessous sera inséré dans le mail automatique de demande complémentaire MDNA à destination du porteur de projet, aucune modification ne pourra être apportée)

Mettre à jour le plan de financement

La cellule de coordination du GAL à orienter le projet vers le fond FEDER le 18/09/2024.

Analyse de l'Autorité de Gestion et sélection par le GAL

Plan de financement proposé à l'ICP 30/09/2026 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Prestations de services - MAITRISE D'OEUVRE	40 415,45 €
Travaux - TRAVAUX	372 910,75 €
TOTAL DEPENSES	413 326,20 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Etat - Dotations Equipements des Territoires Ruraux	20.00%	82 665,24 €
Département - Charente-Maritime	9.11%	37 666,40 €
Fonds Européens - FEDER	24.19%	100 000,00 €
EPCI - CA Rochefort Océan	12.10%	50 000,00 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT PUBLIC	34.60%	142 994,56 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	413 326,20 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

Le projet répond aux objectifs de la stratégie du GAL Iles et estuaires charentais 21-27 et aux critères d'éligibilité de la fiche action 3. Une partie du montant des dépenses est écartée en raison d'anomalies sur la procédure de commande publique et de pénalités appliquées. Le projet est hors régime d'aide d'état car la création d'un cabinet médical pluridisciplinaire sur la commune de Port des Barques relève d'une activité purement locale. La subvention FEDER sollicitée de 100 000 euros peut être programmée.

➡ Les membres du GAL ont sélectionné le projet selon l'analyse de l'autorité de gestion en séance le 07/07/2026.